



Orléans, le 19 Novembre 2019

Madame, Monsieur,

Le Code du Sport prévoit plusieurs obligations applicables aux éducateurs sportifs et aux exploitants d'Établissements d'Activités Physiques et Sportives (EAPS). En particulier, ceux-ci ne doivent pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour crime ou pour l'un des délits mentionnés par l'article L. 212-9 du Code du Sport.

Si les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle font l'objet de contrôles par une consultation automatisée du bulletin N° 2 du casier judiciaire, tel n'est pas le cas pour les encadrants bénévoles pour lesquels la vérification du respect de cette obligation légale n'est pas systématique.

Dans ce contexte, la Fédération Française de Football, sous l'impulsion du Ministère des Sports, s'inscrit dans une démarche expérimentale de vérification de l'honorabilité des bénévoles dans le sport.

Afin de mener à bien ce projet, l'expérimentation de systématisation et d'automatisation du contrôle du bulletin N° 2 du casier judiciaire des bénévoles va être menée sur le territoire. Pour cela, la Ligue Centre-Val de Loire de football s'associe à la DRDJSCS CVLL et les cinq DDCS-PP au niveau régional.

Le périmètre de l'expérimentation est circonscrit aux encadrants bénévoles ainsi qu'aux trois principaux dirigeants que sont le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier.

Nous vous informons donc que vous êtes susceptible de faire l'objet d'un contrôle automatisé d'honorabilité sur la base de la transmission de vos données d'identité au Ministère de la Justice.

Si vous vous y opposez, merci de nous le faire savoir explicitement dans un délai de 10 jours francs à compter de la réception du présent courriel. J'attire cependant votre attention sur le fait qu'un refus de votre part n'a pas vocation à annuler un éventuel contrôle de la part des services de l'État.

Sans retour de votre part, nous considérerons acquis votre accord pour un contrôle automatisé du bulletin N° 2 de votre casier judiciaire.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,  
**Antonio TEIXEIRA**